

Partenaires

N° 23 - septembre 2009



www.nievre.chambagri.fr

■ Le dossier

Urbanisme et agriculture : comment faire bon ménage ?

■ Pac

Les dernières informations, et un outil pour évaluer les conséquences sur votre exploitation

■ Productions végétales

Le désherbage mécanique, la solution ?

■ Vous accompagner

Une nouvelle rubrique : les services que nous vous proposons

Edito

Agriculture et Société ...

... tel pourrait être le titre de ce *Partenaires*, s'il fallait lui en donner un. Tous les sujets que nous abordons dans ce numéro traitent de la question de l'agriculture au milieu d'une société de plus en plus exigeante, mais aussi de plus en plus ignorante de nos contraintes et de nos pratiques.

Le dossier consacré à l'urbanisme met en évidence les conséquences importantes pour l'agriculture selon les options prises en matière d'aménagement du territoire. En 30 ans, la Nièvre a perdu 18 000 ha de SAU !

Gestion des déchets, Directive Nitrates, Grenelle de l'Environnement sont autant de règlements qui ont été mis en place pour répondre aux attentes de la société en matière de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, pour le renouvellement de ses actifs, exploitants ou salariés, l'agriculture s'ouvre de plus en plus aux hommes et aux femmes issus de la société. L'agriculture n'est donc pas un monde à part, autonome ou indépendant, mais fait partie intégrante de la société.

Notre défi, c'est de trouver le bon équilibre dans chacun de ces domaines, entre exigences sociétales et besoins économiques des entreprises. Chacune de nos communes est composée d'individus qui sont tour à tour citoyen, consommateur, acteur du développement local et économique. Intérêts personnels et intérêt général se télescopent. A nous d'être vigilants et de participer aux prises de décisions pour ne pas nous retrouver marginalisés.

Eric BERTRAND

Président de la Chambre d'Agriculture

Ensemble, cultivons l'avenir de la Nièvre



Productions Végétales

Préparer le Grenelle de l'environnement

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre a organisé les 12 et 13 mai derniers des journées techniques sur le thème du désherbage mécanique. Près de cent agriculteurs se sont déplacés. L'objectif de ces démonstrations était de montrer le principe de fonctionnement des outils de désherbage mécanique et sensibiliser les agriculteurs au désherbage alternatif.

Un contexte difficile

Depuis quelques années, il faut composer avec de nouvelles problématiques : coût du poste herbicide de plus en plus important, retrait de matières actives, obligation de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans certaines zones, apparition de mauvaises herbes difficiles à dé-

truire chimiquement.

Face à ce constat, une solution envisageable est l'introduction du désherbage mécanique. Mais cette technique n'est pas si simple à mettre en œuvre.

Des outils adaptés à chaque situation

Comment s'y retrouver dans la palette des outils disponibles ?

Au cours de ces deux jours, chaque outil (plusieurs bineuses, herse étrille) a fait l'objet d'une description par le constructeur et d'un commentaire par le Cetiom.

Des démonstrations dynamiques ont permis de constater que les bineuses actuelles n'ont plus rien à voir avec les anciens matériels : les accessoires sont plus perfectionnés et les débits de chantiers sont plus importants grâce aux outils de guidage disponibles.



Ceci dit, il est illusoire de vouloir remplacer un désherbage chimique par un passage de herse étrille ou de bineuse. Pour obtenir de bonnes efficacités, il est indispensable de concilier désherbage mécanique et lutte agronomique.

Contact :
Equipe grandes cultures
03 86 93 40 60

Directive Nitrates

Le nouveau programme d'actions « directive nitrates » a été signé le 28 juillet 2009. Il a fait l'objet d'une longue négociation entre la profession et l'administration depuis fin 2007, pour tenir compte des spécificités nivernaises. Cette négociation a, en partie, atténué les contraintes des nouvelles mesures.

Les nouvelles mesures

Tout agriculteur est concerné dès qu'il exploite au moins une parcelle située en zone vulnérable. Le programme d'actions s'applique intégralement dès la campagne 2009-2010 pour toute la zone vulnérable, y compris pour les communes classées en 2007. Les évolutions majeures concernent à la fois la gestion de la fertilisation (*objectif de rendement,*

palanonnement des apports azotés minéraux et organiques, prise en compte des reliquats sortie hiver, abandon des doses pivots), l'obligation d'une couverture automnale des sols avant toute culture de printemps (*CIPAN, cultures dérobées, repousses de la culture précédente sous conditions*) et l'élargissement de l'obligation d'implantation de bandes enherbées à tous les cours d'eau BCAE.

Vous trouverez plus d'information sur le site internet de la Chambre d'Agriculture www.nievre.chambagri.fr

Des solutions pour vous accompagner

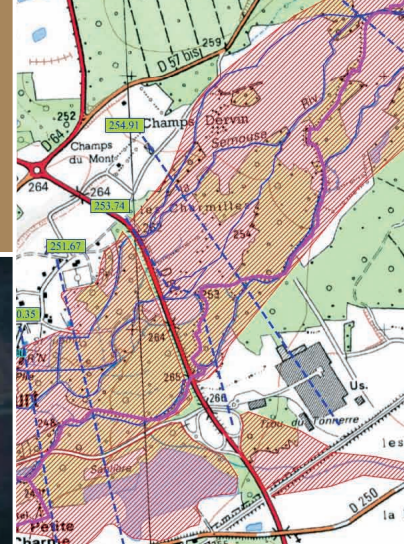
La mise en œuvre de ce programme d'actions va nécessiter des modifications de pratiques culturales et du parcellaire. La

Chambre d'Agriculture vous propose un panel de solutions techniques et pratiques pour vous accompagner dans ces changements :

- les Groupes de Développement Agricole qui vous permettent d'échanger et d'acquérir informations et techniques afin d'améliorer vos performances technico-économiques et sécuriser votre système de production,
- des appuis techniques ou des formations pour la gestion de la fertilisation, avec des outils informatiques et notamment Planfum et Mes p@rnelles.

Contact :
Vivien VACHER
03 86 93 40 59

Dossier Urbanisme et agriculture comment faire bon ménage ?



En France, les documents d'urbanisme permettent d'établir des règles afin d'assurer l'équilibre entre les espaces affectés aux différentes activités humaines : habitat, activités économiques, dont l'agriculture, sportives ou culturelles, tout en garantissant la protection des espaces naturels et des paysages. Il s'agit de penser aux besoins présents mais aussi d'anticiper le futur, en préservant l'intérêt général. Le concept de développement durable concerne aussi l'urbanisme, notamment en limitant la perte de terres agricoles par leur artificialisation (routes, constructions, ...)

L'utilisation du sol

Les documents d'urbanisme réglementent l'occupation et l'utilisation du sol.

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme, des zones sont établies, avec pour chacune d'elle un règlement qui définit la nature de l'occupation et de l'utilisation du sol, et les conditions de l'occupation du sol.

la zone N est un secteur Naturel à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels ou des paysages.

la zone A est strictement réservée aux activités Agricoles et aux constructions absolument nécessaires à cet usage.

la zone U est un secteur déjà Urbanisé (E pour Economique) ; AU est une zone A Urbaniser.

L'habitation

Les constructions autorisées en zone A pour les PLU ou en zone inconstructible pour les cartes communales doivent être nécessaires à l'exploitation agricole.

La qualité du demandeur n'est pas prise en considération dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme ou permis de construire).

C'est la présence nécessaire de l'agriculteur sur l'exploitation qui lui permet de construire sa maison d'habitation et non sa qualité d'agriculteur.

Les bâtiments agricoles

Ils peuvent être construits en zone agricole s'ils sont nécessaires à l'exploitation. Mais ils doivent aussi respecter des distances minimales d'implantation, prévues dans le Règlement Sanitaire Départemental et le règlement sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le changement de destination :

Le PLU peut identifier des bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, sont susceptibles d'un changement de destination dès lors que l'opération ne compromet pas l'exploitation agricole. (Les bâtiments pouvant changer de destination sont souvent symbolisés par une étoile).

Les constructions pour des activités de diversification :

Les constructions admises en zone A doivent être liées et nécessaires à l'activité agricole. Les activités dites «dans le prolongement de l'exploitation agricole» sont considérées comme agricoles par le code rural, mais pas par le code de l'urbanisme. La notion

de nécessité au sens du code de l'urbanisme est une nécessité uniquement fonctionnelle. En conséquence, dans les communes non dotées de documents d'urbanisme, la construction nouvelle n'est réalisable que dans les parties actuellement urbanisées. En dehors, seuls le changement de destination ou l'extension d'un bâtiment existant sont autorisés.

Dans les communes dotées d'une carte communale, le raisonnement est le même. Dans les communes dotées d'un PLU, seul le changement de destination d'un bâtiment agricole est possible à condition que le bâtiment ait été identifié par le PLU. Une nouvelle construction pour une activité de diversification n'est donc pas possible en zone A.

DOCUMENTATION

Construire en zone agricole

La Chambre d'Agriculture et les administrations concernées ont réalisé une plaquette expliquant quelles sont les distances de construction à respecter selon la destination et l'importance du bâtiment. Cette plaquette sera bientôt disponible dans votre mairie ou à la Chambre d'Agriculture.

Renseignements au
03 86 93 40 38

L'agriculture périurbaine

Faut-il agir pour maintenir des exploitations agricoles et installer des jeunes autour de Nevers ? Les agriculteurs rencontrent-ils des problèmes avec leurs voisins non exploitants ? La proximité d'une agglomération de 70 000 habitants favorise-t-elle le développement de circuits courts ? Autant de questions que la Chambre d'Agriculture se pose.

En 2009, sur l'Agglomération de Nevers et les communes proches de la préfecture nivernaise (Saint Eloi, Sauvigny les Bois, Marzy, Imphy, Gimouille), on dénombre 85 sièges d'exploitation agricole, alors qu'en 2000 on en comptait 150.

Sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture, un groupe de travail, composé d'agriculteurs habitant sur le territoire périurbain, réfléchit aux actions à mener pour préserver une agriculture autour de Nevers (voir l'interview de D. SANCHEZ).

La plupart des retraités agricoles ne sont pas remplacés par des jeunes, ce qui diminue le nombre d'agriculteurs actifs. Entre 1998 et 2008, seulement 10 jeunes agriculteurs se sont installés sur les dix communes de l'agglomération de Nevers.

Le maintien d'une agriculture sur ces communes permet de rapprocher consommateurs et producteurs. Les agriculteurs réalisant de la vente directe disposent ainsi de relations privilégiées pour présenter métier et savoir faire, et montrer un autre visage de l'agriculture que celui souvent déformé présenté par les médias lors de grandes crises.

Préserver l'agriculture périurbaine est également synonyme de gestion de l'espace car les agriculteurs façonnent le paysage. Sans leurs interventions, les friches se développeraient à grande vitesse pour laisser la place à l'urbanisation, ou à rien.

Enfin, l'agriculture périurbaine comme dans le reste de la Nièvre est un secteur d'activité qui fournit des emplois, de la valeur

Denis SANCHEZ est agriculteur à Varennes Vauzelles, élu à la Chambre d'Agriculture. Il a été mandaté par le président pour mener le groupe de travail Agriculture Périurbaine.

Pourquoi ce groupe de travail ?

« Je représentais la Chambre pour travailler sur le SCOT de l'Agglomération De Nevers. Avec Maxime ALBERT, le conseiller de la Chambre, nous avons découvert comment les collectivités se projettent dans l'avenir en terme d'utilisation du sol. C'était inconnu pour nous. Pour ne pas donner que mon opinion personnelle, nous avons décidé d'aller à la rencontre des agriculteurs vivant sur le périurbain de Nevers pour connaître leur problématique personnelle. Le groupe de travail était né ».

Quels étaient vos objectifs ?

« Nous avons lancé une enquête et contacté 3 personnes par commune. Les 2/3 ont répondu. Ca veut dire qu'ils sont sensibles à la démarche. Trois problématiques se sont dégagées :

- assurer l'installation de jeunes,
- faire face aux relations de voisinage quelques fois conflictuelles (bruit, circulation, ...) mais relations indispensables pour ceux qui travaillent en diversification,
- vivre avec la crainte de l'expropriation partielle ou même totale.

Nous allons vraisemblablement mettre en place trois commissions de travail sur ces sujets ».

Et la suite ?

« Nous avons recensé les agriculteurs qui sont sur le territoire. Un élément apparaît déjà : il n'y a quasiment pas de contact entre les municipalités et les agriculteurs. Un de nos objectifs : renouer des liens. Nous avons d'autres idées : inclure la spécificité de l'agriculture périurbaine dans le schéma des structures, aider les agriculteurs qui se retrouvent seuls dans un conflit de voisinage, ... Dans un premier temps, nous allons faire un retour aux personnes enquêtées. Puis mettre en place les commissions de travail. Nous étions dans la réflexion, il faut maintenant passer à l'action ».

La première action du groupe de travail a été de réaliser un recensement de tous les agriculteurs du périurbain pour connaître leurs productions, identifier leurs besoins et les problèmes rencontrés au quotidien. Sur 15 communes enquêtées, 66 agriculteurs ont reçu les enquêteurs (sur un panel de 85).

Résultats :

- La moitié des agriculteurs a plus de 45 ans.
- Seulement 4 communes sur les 15 ont un agriculteur dans leur conseil municipal.
- 1600 hectares sont exploités en dehors des communes de l'enquête par manque de foncier disponible sur place.
- 277 hectares de terres agricoles ont changé de destination (habitations, routes...) depuis 10 ans.
- 125 hectares pourraient encore être transférés d'ici 5 ans (zones industrielles, zones pavillonnaires, ...)
- Les agriculteurs connaissent des conflits de voisinage (déchets, dégâts de parcelles, barrières ouvertes...)
- 14 exploitants envisagent de diversifier leurs activités pour répondre aux besoins des citoyens.

Une présentation détaillée des résultats aura lieu le 28 septembre au Lycée Agricole de Challuy afin de définir les actions du groupe de travail, de rendre compte des résultats obtenus et de créer une dynamique locale.

Le SCOT

Schéma de COhérence Territoriale

(anciennement Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)

C'est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

Un certain nombre de documents (PLU, cartes communales) ou d'opérations d'aménagement (ZAC...) doivent être compatibles avec le SCOT.

Dans la Nièvre, deux agglomérations sont concernées par un SCOT : Nevers et Cosne-sur-Loire.

Contact :

Maxime ALBERT
03 86 25 36 22

Quelques remarques relevées lors des entretiens :

La première nuisance vécue par les agriculteurs est le rejet de déchets dans les parcelles (tonte de pelouse, ordures, ...)

Des dégradations et des vols constituent les autres soucis : champs et bottes de foin brûlés, barbelés coupés, barrières ouvertes, ...) On leur reproche également des nuisances sonores et olfactives. Pour remédier à ces tensions, la communication et le dialogue paraissent être la meilleure solution.

Ceux qui ont des projets de diversification à plus ou moins long terme souhaitent réaliser de la vente directe, des produits à cueillir, des fermes pédagogiques et des gîtes.

Yannick LYON est maire adjoint à Marzy :

« Les agriculteurs pâtissent de l'extension des zones urbaines. Les propriétaires préfèrent vendre les terres pour des activités économiques ou en terrain à bâtir. A Marzy, 65 ha ont ainsi disparu, moi même je vais perdre 6 ha pour une zone commerciale. Nous sommes 9 agriculteurs, nous avons tous des terres à l'extérieur.

Sur Marzy, nous avons réalisé un PLU. Nous avons décidé de regrouper les habitations, "de boucher les trous", de prévoir des surfaces accessibles à tous pour les lotissements. Il faut concilier toutes les activités tout en réfléchissant aux aménagements nécessaires pour assurer la sécurité de circulation. Un bourg rural, c'est un ensemble d'habitants avec ses activités économiques, sans lesquelles le bourg n'existerait plus, et avec de l'activité agricole.

Nous avons souvent beaucoup de difficultés à faire participer les agriculteurs aux réunions. Pourtant, ils sont concernés au premier chef, et pas seulement pour la question des terres. Nous rencontrons automatiquement des difficultés relationnelles, il faut trouver un compromis avec les voisins. L'enjeu, c'est d'avoir tous les points de vue, pour permettre une entente harmonieuse dans le pays ».

Suite de la page 5

ajoutée et favorise le développement économique.

D'ici 10 ans, la transmission des exploitations sera un enjeu essentiels à ne pas négliger car le nombre de départs à la retraite sera important et il faudra trouver des jeunes pour maintenir les exploitations. En 15 ans, sur le périmètre enquêté, 400 hectares auront été urbanisés. Ce phénomène se poursuivra dans l'avenir mais il faudra veiller à une consommation maîtrisée de l'espace agricole.

Du fait de la pression foncière, les exploitants du périurbain s'éloignent de Nevers pour compenser les pertes de terre qu'ils ont subies. Les agriculteurs rencontrent des difficultés de voisinage, des problèmes de circulation de matériel mais ils ne voudraient pas quitter le périurbain parce qu'ils sont à proximité des services et des commerces, la clientèle est proche et ils aiment habiter sur ce territoire.

Déchets agricoles

Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

Une collecte des bidons, fûts, sacs papier ou plastique et boîtes est organisée **entre le 23 et le 27 novembre**. Adressez vous à votre distributeur pour connaître les sites ouverts à la collecte.

Lorsque vous rapporterez vos emballages vides, demandez une attestation. Elle prouvera que vos emballages ont été correctement éliminés.

Produits Phytosanitaires Non Utilisables

Une collecte des produits non utilisables aura lieu en fin d'année, probablement entre fin novembre et mi décembre.

Elles ne seront plus gratuites et se feront par pré inscription.

Adressez vous à votre distributeur pour connaître les modalités. Vous trouverez aussi plus de détails sur le site internet de la Chambre d'Agriculture (www.nievre.chambagri.fr).

Vous avez probablement dans votre entourage des retraités agricoles qui pourraient détenir des produits dont ils n'ont plus l'utilité. Ils peuvent participer aux collectes. Prévenez-les.

Déchets vétérinaires

Vous avez été encore plus nombreux à participer à la collecte de mai 2009. Vous pouvez vous inscrire auprès du GDS toute l'année et retirer les fûts de collecte.

Contact :

Vivien VACHER
03 86 93 40 59

La diversification dans la Nièvre

La Chambre d'Agriculture est très souvent partenaires d'écoles agricoles pour la réalisation d'enquêtes de terrain. En 2008, deux études ont été menées sur la diversification.

Agro Sup (ex ENESA) de Dijon a travaillé sur la durabilité des exploitations en diversification. Depuis les années 1980, l'agriculture s'est spécialisée. Certains ont choisi la diversification pour maintenir ou développer l'entreprise. D'autres ont préféré s'installer entièrement sur un système de production diversifiée, pour éviter le coût du foncier.

Pourquoi certaines exploitations se développent, et d'autres disparaissent ? Comment le travail,

Restauration : TVA à 5,5 %

La loi applicable depuis le 1er juillet 2009 s'applique aux fermes auberges, tables d'hôtes, petits déjeuners servis en chambre d'hôte et goûters sur place.

les compétences et les savoir faire des exploitants contribuent-ils à maintenir l'activité ? Que faut-il faire pour que la réussite soit plus souvent au rendez-vous ? Quel accompagnement proposer aux candidats à la diversification ?

De son côté, le Lycée Agricole de Challuy a travaillé sur l'offre de produits dans l'Entre-Loire-et-Allier, afin de mieux connaître les producteurs, évaluer leurs besoins et leurs attentes, et identifier les modes de commercialisation et de valorisation.

Vous souhaitez en savoir plus, alors contactez la Chambre d'Agriculture.

Contact :
M. PERROY
03 86 93 40 14

INTERNET

Si vous n'avez pas accès à l'ADSL, Nivertel offre l'installation WiMax.

Contactez le **0810 58 00 58**, pour connaître les 2 opérateurs chez qui souscrire une offre WiMax. Un des 3 installateurs agréés par Nivertel se déplacera chez vous pour procéder à l'installation du matériel **gratuitement jusqu'au 31/12/09**.

Si le WiMax ne pouvait fonctionner, une installation satellite sera proposée.

Les assises nivernaises de l'énergie

se tiendront le **21 novembre** prochain à partir de **14H00**. Trois réunions ouvertes à tous offriront la possibilité d'échanger préalablement :

- le **21 septembre à 18H30 à Nevers sur la mobilité et les transports**,
- le **5 octobre à 18H30 à Prémery sur l'énergie dans les bâtiments**,
- le **15 octobre à 18H30 à Corbigny sur les énergies renouvelables**.

Plus de détail sur
www.assisesnivernaisesenergies.fr

Dernières décisions concernant la PAC

Les décisions prises par la France amplifieront le découplage des aides directes et réorienteront les soutiens vers les surfaces en herbe et les ovins notamment. Par ailleurs, les dispositifs d'intervention et de régulation des marchés seront progressivement démantelés.

Un découplage accentué ...

Certaines aides seront totalement découplées dès 2010 (aides COP, PAB, PB et PS). La PMTVA sera partiellement découplée (à hauteur de 25 % pour la part communautaire de la PMTVA).

Pour évaluer l'impact de cette réforme sur votre exploitation, utilisez la « calculette » élaborée par les Chambres d'Agriculture en vous connectant sur notre site internet www.chambagri.fr

Une partie de ces aides nouvellement découplées restera aux exploitations et sera intégrée aux DPU. L'autre fraction sera destinée essentiellement à la revalorisation des DPU affectés aux surfaces en herbe. Pour les chargements supérieurs à 0,8 UGB, la revalorisation s'élèvera à 80 € / Ha pour les 50 premiers. Elle sera de 35 € pour les hectares suivants. Ce montant sera intégré aux DPU. La surface de référence sera celle déclarée en 2008 (prairies naturelles, prairies temporaires de plus et de moins de 5 ans, plantes fourragères annuelles). Cette revalorisation de la valeur des DPU sera liée au respect d'une BCAE (maintien des surfaces en herbe sur l'exploitation notamment).

De nouvelles aides couplées ...
En 2010, un prélèvement de 4,55 %

sur l'ensemble des aides directes du premier pilier, sera destiné à créer de nouveaux soutiens couplés aux productions. Seront mis en place :

- une aide à la brebis d'un montant de 20 à 25 € par tête
- une aide au maintien et à la reconversion à l'agriculture biologique de 100 à 200 € / Ha pour les cultures annuelles et les prairies.

Le taux de modulation progressera jusqu'en 2012 ...

Mis en place en 2004, et destiné à financer les aides du second pilier, la modulation progressera pour atteindre un taux de 10 % en 2012.

Contact :
F. ROZE
03 86 93 40 00

Le Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture vous propose

- Permis Poids lourd, Super lourd et Remorque

Une nouvelle formule réservée aux exploitants agricoles : les formations individuelles aux permis sont organisées entre le 12 octobre 2009 et le 30 mars 2010 sur une durée variable selon le permis et les acquis du stagiaire en matière de code et de conduite. La durée ainsi que les dates sont définies par l'auto-école avec le stagiaire.

Poids lourds : 13 jours minimum, coût restant à la charge du stagiaire fixé à 900 €.

Super lourd : 10 jours minimum, 1100 €.

Remorque : 3 jours, 350 €.

Laurence EVERS (03 86 93 40 36)

- Transmettre sereinement son exploitation

1 jour, le 12 octobre à Châtillon-en-Bazois

C. MARTIN - 03 86 93 40 35

- Raisonner ses pratiques de fertilisation

1,5 jour,
les 7 et 13 octobre à Moulins-Engilbert
les 20 et 28 octobre à Prémery

V. VACHER - 03 86 93 40 59

- Approfondir la gestion du troupeau allaitant

2,5 jours, les 12, 13 et 14 octobre

- Appréhender la réglementation sur son exploitation

1 jour, le 24 septembre ou 18 novembre

B BRACQ - 03 86 28 11 25

- Alimentation et homéopathie vétérinaire

3 jours
19 octobre, 2 et 3 novembre à Châtillon-en-Bazois
20 octobre, 18 et 19 novembre à Corbigny

- Eleveur infirmier de son élevage

2 jours
7 et 8 octobre à Corbigny
14 et 15 octobre à Moulins-Engilbert

M. ALBERT - 03 86 25 36 22

- Gestion du troupeau avec Bovitel

1 jour, le 19 novembre.

C. LARDROT - 03 86 93 40 74

- Initiation à la comptabilité

4 jours, du 8, 15, 22 et 29 octobre

L. EVERS - 03 86 93 40 36

Renseignements et inscriptions :
Tel : 03 86 93 40 37

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

Communication

pour concevoir un outil ou une stratégie, améliorer les outils existants.

Vous pratiquez la vente directe, vous proposez des services (tourisme, travail à façon, ...), vous devez entrer en contact avec des clients potentiels et susciter leur intérêt pour ce que vous voulez leur vendre.

La Chambre d'Agriculture vous propose un nouveau service modulable selon vos besoins :

- vous avez un tract ou une affiche, et vous voulez avoir un avis d'expert sur son contenu, sa forme, ...

- vous avez besoin de faire un dépliant, un panneau de signalisation, un site internet, ... et vous ne savez pas faire, vous n'avez pas le temps, ...

- vous souhaitez réfléchir à une stratégie globale de communication pour un produit ou un événement,

nous vous proposons de bénéficier des compétences diverses de la chambre d'agriculture : communication, informatique, marketing,

Contacts :

Maud PERROY - 03 86 93 40 14

Laurette BOUVIN - 03 86 93 40 39

Le nouveau Dispositif d'Accompagnement à l'Installation de la Nièvre

est opérationnel depuis le printemps et permet d'accompagner chaque jeune au plus près de ses besoins.

Le nouvel élément majeur est le Plan de Professionalisation Personnalisé qui permet au jeune qui souhaite s'installer d'acquérir les compétences qui lui manquent, de façon à être le plus à l'aise possible dans son métier d'agriculteur.

Ce programme à la carte demande du temps pour être réalisé. N'hésitez pas à anticiper l'installation, c'est un gage d'installation réussie. D'autant que le PPP peut se préparer sur 3 ans.

Contacts :

Marie-Anne SENNEPIN

03 86 93 40 32

Fanny DORANGE

03 86 93 40 34

Le Coaching

pour repartir...autrement.

Au cours de sa carrière, quel professionnel n'a pas éprouvé le besoin ou l'envie de changer quelque chose dans son travail ou sa vie personnelle ? Qui n'est pas confronté à un moment ou un autre à l'inquiétude face à la perspective de la retraite, l'arrivée d'un nouvel associé, un choix à faire ?

Prendre le temps de se poser et d'analyser sa situation est souvent un bon moyen. La Chambre d'Agriculture peut vous aider en vous accompagnant dans votre réflexion. Le coaching est un nouveau service complètement adapté au besoin de chacun. Après un premier rendez-vous gratuit qui permet de vérifier si le coaching est le moyen approprié pour répondre à votre demande, la durée de l'accompagnement est choisie en fonction de votre problématique. N'hésitez donc pas à vous renseigner.

Contact :

Marie-Solange DURAND

03 86 93 40 32

Améliorer les résultats de votre troupeau

La PAC est bouclée. Ce n'est pas elle qui vous apportera de l'oxygène. C'est la performance technique et économique de votre troupeau qui pourra améliorer votre revenu.

La Chambre d'Agriculture peut vous aider à vous situer, à dégager les marges de manoeuvre et à identifier les leviers sur lesquels agir :

- la reproduction, les vêlages, le nombre de veaux nés ou le nombre de veaux élevés...

- l'efficacité du troupeau au travers de la répartition des vêlages, le renouvellement du troupeau, les vaches improductives, l'intervalle vêlage / vêlage, la mortalité ...

- la mise en marché avec un récapitulatif des catégories vendues, leur répartition mensuelle...

Contacts :

voire conseiller local habituel

J.L. BRIDIER - A. GRUET

C. BOURGE - J. ROUDIER

03 86 93 40 60